



PARC NATUREL MARIN DU BASSIN D'ARCACHON

Conseil de gestion
du 1^{er} avril 2016

Délibération PNMA_2016_21

Approbation du compte-rendu de séance du Conseil de gestion du 2 octobre 2015

- Vu** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-3 à L. 334-5, R. 334-15, R. 334-33 et R. 334-36,
- Vu** le décret n°2014-588 du 5 juin 2014 portant création du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu** l'arrêté interpréfectoral n°2016-026 du 31 mars 2016 portant nomination au Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,
- Vu** la délibération PNMA_2015_02 arrêtant le règlement intérieur du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon,

Considérant que le quorum est atteint et que le Conseil de gestion peut valablement délibérer,

Article 1 :

Le Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon approuve le compte-rendu de séance du Conseil de gestion du 2 octobre 2015 ci-annexé.

Article 2 :

Le directeur de l'Agence des aires marines protégées est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

Le Président du Conseil de gestion

François DELUGA

Visa des Commissaires du gouvernement

Représentant le Préfet de la Gironde
Sous-préfète
de l'arrondissement d'Arcachon

Représentant le Préfet maritime d'Atlantique
Directeur adjoint délégué à la mer et au littoral
DDTM de la Gironde

Dominique CHRISTIAN

Ronan LE SAOUT



Compte-rendu Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

le 2 octobre 2015

Maison des Associations à Gujan-Mestras

Étaient présents :

Président :

- François DELUGA, commune du Teich

Vice-présidents :

- Claude BONNET, SEPANSO
- Mireille DENECHAUD, union nationale des associations de navigateur (UNAN 33)
- Olivier LABAN, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA)

Commissaires du gouvernement :

- Dominique CHRISTIAN, sous-préfète de l'arrondissement d'Arcachon, représentant le préfet de Gironde,
- Ronan LE SAOUT, directeur adjoint délégué à la mer et au littoral de la direction départemental des territoires et de la mer de la Gironde (DDTM 33), représentant le préfet maritime de l'Atlantique.

Représentants de l'État et établissements publics :

- Laurent COURGEON, représentant le directeur interrégional de la mer Sud-Atlantique (DIRM SA),
- Sophie AUDOUARD, représentant le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Aquitaine (DREAL Aquitaine),
- Hervé BRUNELLOT, directeur départemental des territoires et de la mer de la Gironde (DDTM 33),
- Bénédicte GUERINEL, chef de l'Unité Espace Maritime et Littoral, adjointe au chef de service mer et littoral (DDTM33),
- Mélina LAMOUREUX, représentant le directeur de l'Agence de l'eau Adour-Garonne,
- Isabelle KISIELEWSKI représentant la déléguée régionale Aquitaine du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

- Michel DAVERAT, Conseil régional Aquitaine
- Mathieu BERGÉ, Conseil régional Aquitaine
- *Dominique FEDIEU, Conseil général de la Gironde*
- Alain RENARD, Conseil général de la Gironde
- *Catherine GUILLERM, commune de Lège-Cap-Ferret*
- Jean-Guy PERRIERE, commune d'Arès
- Jean-Yves ROSAZZA, commune d'Andernos-les-Bains
- *Eric COIGNAT, commune d'Andernos-les-Bains*
- Marie LARRUE, commune de Lanton
- *Gérard GLAENTZLIN, commune de Lanton*
- Nathalie LE YONDRE, commune d'Audenge

- Adeline PLEGUE, commune d'Audenge
- Alain BALLEREAU, commune de Biganos
- Marie-Hélène DES ESGAULX, commune de Gujan-Mestras
- Elisabeth REZER-SANDILLON, commune de Gujan-Mestras
- Jean-Bernard BIEHLER, commune de La Teste-de-Buch
- Daniel PHILIPPON, commune d'Arcachon
- Xavier PARIS, syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA)
- Dominique DUCASSE, syndicat mixte pour la révision et le suivi du schéma de cohérence territoriale du bassin d'Arcachon-Val de Leyre (SYBARVAL)

Représentants du Parc naturel régional Cap des Landes de Gascogne :

- Gisèle LAMARQUE, Conseil régional Aquitaine

Représentant de l'organisme de gestion d'une aire marine protégée contigüe, choisi parmi les organismes gestionnaires des réserves naturelles nationales du banc d'Arguin et des prés salés d'Arès-Lège :

- Sylvain BRUN, réserve naturelle nationale des prés-salés d'Arès-Lège-Cap-Ferret

Représentants des organisations représentatives des professionnels :

- Céline LAFFITTE, comité régional des pêches maritimes et des élevages marins d'Aquitaine (CRPMEM Aquitaine)
- Jean-Michel LABROUSSE, comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33)
- Délia FAGNIOT, comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33)
- David LAMOUREUX, comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33)
- David-Franck ROUSSET, comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33)
- Olivier ARGELAS, comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33)
- Pascal CHABRERIE, organisation de producteurs Pêcheurs d'Aquitaine
- Aurélie LECANU, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA)
- Angelika HERMANN, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA)
- Chloé SAVARIN, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA)
- Thierry LAFON, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA)
- Florence VIVIER, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA)
- Frédéric MORA, union professionnelle du nautisme du Bassin d'Arcachon industries nautiques (UPNBA)
- Sandra CLAEYS, union professionnelle du nautisme du Bassin d'Arcachon industries nautiques (UPNBA)
- Jean-Marc BEAUGENDRE, union des bateliers arcachonnais (UBA)
- Catherine COUTEAUX, Conseil général de la Gironde, direction du développement durable
- Pascal DE LABARRIERE, chambre de commerce et d'industrie de Gironde (CCI).

Représentants d'organisations locales d'usagers de loisirs en mer :

- Viviane LARROSE, association des pêcheurs plaisanciers du Bassin d'Arcachon (APPBA)
- Christian MINVILLE, association de chasse maritime du Bassin d'Arcachon (ACMBA)
- Fabien FOUCAUD, apckite
- Pierre-Marie DECOUDRAS, fédération française de voile Aquitaine
- Claude MULCEY, union nationale des associations de navigateur (UNAN 33)

- Christine BERTRAND, comité départemental de la Gironde de la fédération d'études et de sports sous-marins (FFESSM 33)
- *Jean-Louis BECK, comité départemental de la Gironde de la fédération d'études et de sports sous-marins (FFESSM 33)*

Représentants d'associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel :

- *Jean-Marie FROIDEFOND, SEPANSO*
- *Marie-Hélène RICQUIER, coordination environnement du Bassin d'Arcachon (CEBA)*
- Françoise BRANGER, Bassin Arcachon écologie (BAE)
- Jean-François ACOT-MIRANDE, Association pour le Développement Durable du Bassin d'Arcachon (A2DBA)
- *Chantal SIGRIST, Association pour le Développement Durable du Bassin d'Arcachon (A2DBA)*
- Jean MAZODIER, Captermer
- Armelle BONIN-KERDON, société d'Histoire et d'Archéologie d'Arcachon et du Pays de Buch (SHAAPB)
- *Madeleine DESSALES, société d'Histoire et d'Archéologie d'Arcachon et du Pays de Buch (SHAAPB)*

Personnalités qualifiées :

- Claude FEIGNÉ
- Isabelle AUBY, Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer
- Aldo SOTTOLICHIO, université de Bordeaux

Etaiient excusés :

Vice-président :

- Michel SAMMARCELLI, syndicat intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA)

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :

- Arnaud DE LAPASSE, commandant de la zone maritime Atlantique
- *Jean-Jacques CORSAN, Conseil régional Aquitaine*
- *Fatou DIOP, Conseil régional Aquitaine*
- Jean TOUZEAU, Conseil général de la Gironde
- *Jacques CHAUVET, Conseil général de la Gironde*
- Philippe DE GONNEVILLE, commune de Lège-Cap-Ferret
- *Dominique PALLET, commune d'Arès*
- Bruno LAFON, commune de Biganos
- *Cyril SOCOLOVERT, commune du Teich*
- Jean-Jacques EROLES, commune de La Teste-de-Buch
- Yves FOULON, commune d'Arcachon
- *Jean-Marie DUCAMIN, syndicat mixte pour la révision et le suivi du schéma de cohérence territoriale du bassin d'Arcachon-Val de Leyre (SYBARVAL)*

Représentants du Parc naturel régional Cap des Landes de Gascogne :

- *Carole VEILLARD, Conseil général de la Gironde*

Représentant de l'organisme de gestion d'une aire marine protégée contigüe, choisi parmi les organismes gestionnaires des réserves naturelles nationales du banc d'Arguin et des prés salés d'Arès-Lège :

- Christian SALABERT, réserve naturelle nationale des prés-salés d'Arès-Lège-Cap-Ferret

Représentants des organisations représentatives des professionnels :

- Jacqueline RABIC, comité régional des pêches maritimes et des élevages marins d'Aquitaine (CRPMEM Aquitaine)
- Jean-Luc CHAUCHET, comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins de la Gironde (CDPMEM 33)
- Vincent BODIN, organisation de producteurs Pêcheurs d'Aquitaine
- Benoît BIDONDO, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA)
- Laurent BIDART, comité régional de la conchyliculture Arcachon-Aquitaine (CRCAA)
- Alexis BONNIN, union professionnelle du nautisme du Bassin d'Arcachon industries nautiques (UPNBA)
- Emmanuel MARTIN, union professionnelle du nautisme du Bassin d'Arcachon industries nautiques (UPNBA)
- Thibaud LOUARD, union des bateliers arcachonnais (UBA)
- Alain GAUTIER, port d'Arcachon
- Philippe DUMAND, chambre de commerce et d'industrie de Gironde (CCI)

Représentants d'organisations locales d'usagers de loisirs en mer :

- Bruno MEYRAT, association des pêcheurs plaisanciers du Bassin d'Arcachon (APPBA)
- Daniel BOUQUEY, association de chasse maritime du Bassin d'Arcachon (ACMBA)
- Jean BARBARY, AST canoë-kayak
- Claude TERMINARIAS, fédération française de voile Aquitaine

Représentants d'associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel :

- Jacques STORELLI, coordination environnement du Bassin d'Arcachon (CEBA)
- Jean-Paul DAGNÉLIE, Bassin Arcachon écologie (BAE)
- Franck JOUANDOUDET, Captermer

Personnalités qualifiées :

- Stéphane LARQUEY, lycée professionnel maritime de Ciboure, pouvoir donné à Jean-Michel LABROUSSE.

Equipe du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon :

- Melina ROTH, directrice déléguée
- Pauline BLANCHARD, chargée de mission LIFE+ pêche à pied
- Matthieu CABAUSSEL, chargé de mission « usages »
- Benoît DUMEAU, chargé de mission « patrimoine naturel »
- Kévin LELEU, chargé de mission « usages »
- Delphine MARTINS DE MOURGUES, chargée de mission LIFE+ pêche à pied
- Jean-Emmanuel RATTINACANNOU, chargé de communication

Sommaire

1. Approbation de l'ordre du jour	5
2. Présentation de l'équipe du PNMBA	5
3. Désignation d'un représentant du PNMBA au Parc naturel régional des Landes de Gascogne	5
4. Organisation des commissions et des groupes de travail pour l'élaboration du Plan de gestion.....	6
5. Questions diverses	8

Le Président François DELUGA, ouvre la séance et accueille les membres du Conseil de gestion et leurs suppléants. Il signale la présence de la sous-préfète, Dominique CHRISTIAN, ainsi que celle de Ronan LE SAOUT (DDTM) en tant que Commissaires du gouvernement.

François DELUGA informe ensuite qu'un trombinoscope sera réalisé en cours de séance pour le PNMBA.

1. Approbation de l'ordre du jour

Le Président annonce l'ordre du jour de ce troisième Conseil, transmis à chaque membre avec l'invitation :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du compte-rendu de la séance du 4 mai 2015
- 3) Présentation de l'équipe du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon
- 4) Désignation du représentant du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon au Parc naturel régional des Landes de Gascogne
- 5) Organisation des commissions et des groupes de travail pour l'élaboration du Plan de gestion
- 6) Questions diverses

François DELUGA indique que le point « 2/ approbation du compte-rendu de la séance du Conseil du 4 mai 2015 » ne pourra être traité, le compte-rendu n'ayant pas pu être rédigé faute d'équipe en place et par manque de temps des représentants de l'Agence des Aires Marines Protégées.

Décision	L'ordre du jour, sans l'approbation du compte-rendu de la séance du Conseil de gestion du 4 mai 2015, est adopté.	-
----------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---

2. Présentation de l'équipe du PNMBA

Le Président présente Melina ROTH, directrice déléguée du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon, depuis le 1^{er} septembre 2015, qui présente ensuite l'équipe du PNMBA :

- Recrutement des premiers chargés de mission - Jury en juillet 2015, prises de poste échelonnées en septembre-octobre :
 - o 1 chargé de mission « patrimoines naturel » (**Benoit DUMEAU**)
 - o 2 chargés de mission « usages » (**Matthieu CABAUSSSEL** et **Kévin LELEU**)
- Intégration au 1^{er} septembre de 3 agents déjà en poste à l'AAMP :
 - o 2 agents du programme « Life pêche à pied » qui contribueront aux travaux du PNM (**Delphine MARTINS DE MOURGUES**, chargée de mission et **Pauline BLANCHARD** effectuant un Volontariat Service Civique)
 - o 1 chargé de communication (**Jean-Emmanuel RATTINACANNOU**) en temps partagé entre le PNMBA (1/3), Agoa (1/3) et le PNM Estuaire de la Gironde et mer des Perthuis (1/3).

3. Désignation d'un représentant du PNMBA au Parc naturel régional des Landes de Gascogne

Le Président présente aux membres du Conseil les tâches et responsabilités du futur représentant du PNMBA au Parc naturel régional des Landes de Gascogne :

- Participation au Comité syndical du PnrLG (environ 6 comités/an) ;
- Voix consultative : participation « symbolique » ;
- Travail de restitution auprès du Conseil de gestion.

Suite à la réunion du Bureau du PNMBA du 18 septembre 2015, Jean-François ACOT MIRANDE est proposé comme candidat aux membres du Conseil. Aucun désaccord n'étant constaté, Jean-François ACOT MIRANDE est désigné comme représentant du PNMBA auprès du PNR des Landes de Gascogne.

Décision Jean-François ACOT-MIRANDE est désigné représentant du PNMBA au Parc naturel régional des Landes de Gascogne.

4. Organisation des commissions et des groupes de travail pour l'élaboration du Plan de gestion

En introduction, Melina ROTH rappelle le calendrier d'élaboration ainsi que les enjeux du futur Plan de gestion du PNMBA. Les sept orientations de gestion contenues dans le décret de création du Parc, et qui serviront de bases aux travaux, sont également rappelées. Elle présente ensuite la méthodologie d'élaboration du Plan de gestion à partir de commissions et de groupes de travail et notamment les travaux à mener sur :

- 1) la définition des finalités et des sous-finalités et les niveaux d'exigence afférents,
- 2) la définition d'un tableau de bord et des indicateurs,
- 3) la réalisation d'une carte des vocations.

Le Président souligne certaines règles et principes à mettre en place autour des commissions : chaque commission sera pilotée avec un président qui devra être désigné parmi les membres titulaires du Conseil lors de la première réunion d'installation de chaque commission. Ces présidents de commission seront accompagnés par les membres du Bureau et par l'équipe technique du PNMBA en fonction des problématiques abordées. Un comité de pilotage composé des membres du Bureau du PNMBA et des présidents de commissions sera mis en place pour suivre les travaux menés au sein de chacune d'entre elles.

Les commissions sont des lieux de concertation et d'échange entre les acteurs concernés par les thématiques examinées. Ces échanges seront notamment alimentés par des groupes de travail mis en place par les différentes commissions. Les propositions émanant des groupes de travail et des commissions autour des finalités de gestion, des indicateurs et de la carte des vocations seront discutées en COPIL et soumises au Conseil de gestion pour validation. Les commissions comme les groupes de travail seront ouverts à l'ensemble des membres du Conseil, ainsi qu'aux personnes extérieures désirant y participer (structures ou personnes ressources) identifiées pour leur expertise sur les sujets abordés. François DELUGA rappelle que l'inscription aux commissions suppose de la disponibilité et une participation régulière aux travaux qui y seront menés.

François DELUGA signale que rien n'est figé, et que l'organisation autour de l'élaboration du Plan de gestion pourra évoluer et s'adapter si le besoin s'en fait ressentir.

L'organisation des commissions en elle-même, discutée lors du bureau du 18 septembre 2015, est ensuite présentée par Melina ROTH. Elle s'organise autour de 6 commissions (voir figure 1) :

1. « **Connaissance** » : quels besoins de connaissance et comment structurer et construire les acquisitions et observations nécessaires : identifier les lacunes, les besoins, quels objectifs sur ce que l'on ne connaît pas ou que l'on ne connaît que partiellement etc. Le but n'est pas de reprendre l'état des lieux, mais de partir de l'existant, l'actualiser si besoin et d'aborder les finalités à 15 ans.
2. « **Gestion des richesses naturelles** » : gestion des espèces (sans différence à ce stade entre espèces protégées, espèces ressources et autres), travail sur les milieux et les fonctionnalités écologiques du Bassin.

3. « **Gestion de l'espace maritime** » : travail centré sur les besoins et la cohérence entre travaux d'entretiens, équipements, infrastructures, vision territoriale de la gestion de l'espace maritime.
4. « **Développement durable des activités, identité maritime et culture locale** » : centré sur les activités économique ou de loisir, (usages, évolution des pratiques, innovation, etc.) avec comme hypothèse de travail également que ces activités puissent aussi participer ou bénéficier à l'identité maritime du territoire et de la culture locale (évolution des pratiques, innovation, etc.).
5. « **Sensibilisation** » : quels objectifs à 15 ans, vers qui communiquer et sensibiliser, pour quoi, comment, etc.
6. « **Gouvernance** » : intégration du PNMBA dans les partenariats et les politiques transversales, territoriales ou sectorielles.

Le Président indique souhaiter un début rapide des travaux des 4 premières commissions, le démarrage des Commissions « Sensibilisation » et « Gouvernance » étant prévu dans un deuxième temps. François DELUGA et Claude BONNET soulignent l'importance de maintenir une transversalité et des échanges réguliers entre les commissions en fonction des thématiques abordées. L'organisation des commissions a en effet été imaginée pour que l'ensemble des acteurs du Bassin d'Arcachon puisse s'impliquer dans le cadre d'un travail commun, et pour éviter de sectoriser les discussions en fonction des sujets.

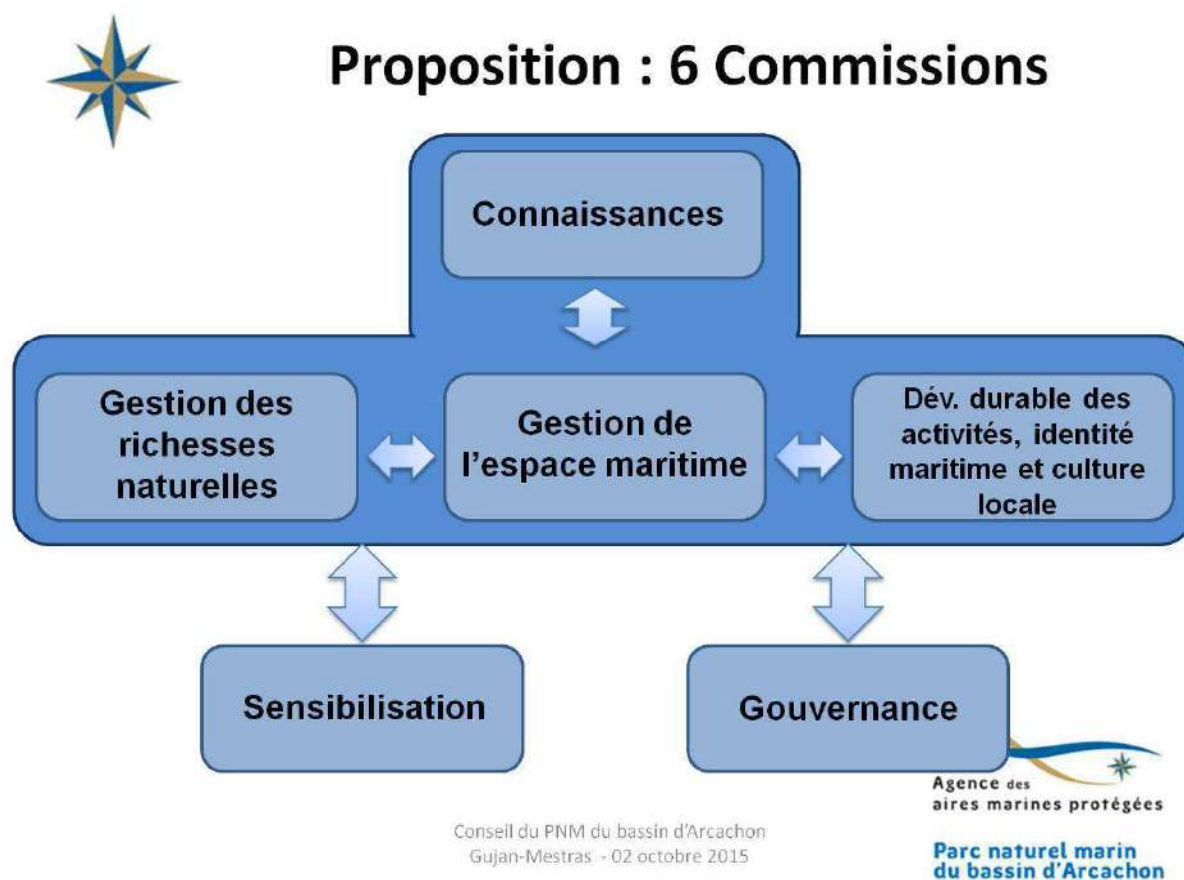


Figure 1. Schéma de l'organisation des 6 commissions de travail prévue pour l'élaboration du Plan de gestion du PNMBA.

Suite à la remarque de Jean-Guy PERRIERE sur la difficulté de retrouver la première orientation de gestion¹ dans les différentes commissions proposées, François DELUGA indique qu'elle sera traitée dans les commissions 2 et 4, avec la possibilité de créer au sein de l'une de ces commissions un groupe de travail spécifique sur le sujet. De même, François DELUGA précise à Jean MAZODIER que l'Histoire et les Patrimoines seront abordés dans les commissions 3 et 4. Le réchauffement climatique sera abordé de manière transversale dans toutes les commissions.

L'importance de conserver une vraie cohérence avec les orientations de gestion qui ont justifiées la création du PNM est soulignée. Olivier LABAN exprime le souhait que le contenu des commissions soit plus détaillé afin de pouvoir faciliter les inscriptions. François DELUGA répond qu'il a tenu à laisser les commissions les plus ouvertes possibles en minimisant la description de leur contenu, pour laisser le dialogue libre sur ce qui devra être traité dans chaque commission. Ce sera aux membres des commissions de définir ce dont elles traiteront plus particulièrement ; c'est notamment l'enjeu des premières réunions. L'équipe du PNMB assure la cohérence entre les commissions pour éviter notamment les redondances entre les sujets traités.

Michel DAVERAT s'interroge sur la forme des rendus des travaux des commissions. Melina ROTH précise que les réunions des commissions et des groupes de travail feront l'objet de comptes-rendus sur les échanges et les propositions émises durant les réunions. Ces échanges et propositions feront l'objet d'un travail de réécriture dans l'optique de la rédaction du Plan de gestion, travail qui sera rediscuté ensuite lors des commissions et groupes de travail suivants, ou lors du COPIL et du Conseil de gestion.

Melina ROTH confirme à Sophie AUDOUARD que les indicateurs socio-économiques seront abordés dans les différentes commissions, notamment 3 et 4.

Concernant la Commission « Connaissances », Alain RENARD demande si un recensement des études existantes est déjà disponible. François DELUGA indique qu'un recensement très important a déjà été réalisé par la mission de préfiguration, et que cela constituera une base solide pour identifier la connaissance manquante et nécessaire pour répondre aux différents enjeux du PNMB ces 15 prochaines années. Un travail d'actualisation des études existantes devra néanmoins être rapidement réalisé, plusieurs nouvelles études ayant été publiées depuis la fin de la mission d'étude (2012). Les 3 autres commissions feront aussi remonter ce dont elles disposent. Jean MAZODIER et Marie-Hélène RICQUIER en profitent pour mentionner une étude menée en Aquitaine publiée en 2013 et invitent le PNMB à la diffuser à l'ensemble des membres du Conseil pour information.

Décision	En l'absence de désaccord, la proposition d'organisation des Commissions pour l'élaboration du Plan de gestion du PNMB est adoptée.
----------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

François DELUGA ouvre ensuite les inscriptions des membres titulaires du Conseil et de leurs suppléants aux différentes commissions, la date limite d'inscription étant fixée au 12 octobre 2015. Un deuxième tour sera ensuite réalisé pour les inscriptions des personnes extérieures. Le Président souligne le calendrier serré dans lequel s'inscrit l'organisation des commissions, et invite les membres du Conseil à signifier au plus vite à l'équipe du PNMB leur volonté de participer aux différentes Commissions.

5. Questions diverses

Suite à une remarque de Viviane LARROSE sur le manque d'information du Conseil de gestion par rapport aux décisions prises par le Bureau pendant l'été, François DELUGA précise que les informations concernant les décisions prises par le Bureau ne peuvent être diffusées qu'après

¹ Améliorer la connaissance de la dynamique du bassin et de son lien avec l'océan, notamment les transports hydro-sédimentaires et les échanges entre les écosystèmes

validation du compte rendu lors de la réunion du Bureau suivant. Hors, le dernier Bureau a eu lieu le 18 septembre 2015. Le compte rendu de celui du 10 juillet 2015 a donc bien été validé et sera envoyé prochainement aux membres du Conseil. Par ailleurs, le Président précise que ce n'est que lors de la visite de Mme la Ministre à Bordeaux que la presse, pendant une séance de questions, a eu information de ces dossiers. Il est important de préciser que les membres du Bureau n'ont pas communiqué avec la presse sur ces sujets avant la venue de Ségolène ROYAL. Enfin, il est ajouté que les conditions de travail de l'équipe technique ne sont pas encore optimales ce qui explique quelques difficultés pratiques, mais cela devrait s'améliorer d'ici peu.

Thierry LAFON, présent au Conseil de gestion du PNM de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, évoque certains éléments de leur Règlement Intérieur qui pourraient être intégrés dans celui du PNMBA.

François DELUGA rappelle que ce règlement est encadré par des textes et qu'il n'est pas possible à ce stade d'apporter toutes les modifications souhaitées. De plus, il précise que le Bureau n'est habilité que pour donner des avis simples et non des avis conformes. Enfin, pour la possibilité de se faire représenter par son suppléant lors des réunions du Bureau, le Président répond que la désignation en tant que membre du Bureau dans cette première phase de démarrage du PNM implique une grande disponibilité. Le suivi des dossiers est primordial, il est donc important que les membres du Bureau soient des personnes d'un niveau de responsabilité permettant de prendre des décisions en séance. Il n'est donc pas favorable à cette proposition qui est peut-être justifiée dans le cadre du PNM l'estuaire de la Gironde et mer des Pertuis, dont le territoire est beaucoup plus vaste et donc avec un risque d'absence plus élevé.

Olivier LABAN souligne l'importance de la communication du PNMBA et notamment à travers l'image que véhicule la présence de cette aire marine protégée sur le territoire. Il souligne que les ostréiculteurs du Bassin en attendent beaucoup pour la valorisation de leurs produits. Dans ce sens, il estime qu'il est primordial de travailler sur l'élaboration du futur Logo du PNMBA.

Le Président exprime son accord sur le sujet et précise que le travail sur le logo du PNMBA va prochainement débiter.

L'ordre du jour et les questions étant épuisées, le Président remercie tous les membres présents et lève la séance.

Tableau des décisions du Bureau

	Intitulés	
Décision	L'ordre du jour, sans l'approbation du compte-rendu de la séance du Conseil de gestion du 4 mai 2015, est adopté.	-
Décision	Jean-François ACOT-MIRANDE est désigné représentant du PNMBA au Parc naturel régional des Landes de Gascogne.	-
Décision	En l'absence de désaccord, la proposition d'organisation des Commissions pour l'élaboration du Plan de gestion du PNMBA est adoptée.	-